



Coopérative de solidarité de santé de Ste-Marguerite-du-Lac-Masson

PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

tenu à l'Église de Ste-Marguerite-du-Lac-Masson

Le 27août à 19h

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La présidente, Lisiane Monette, souhaite la bienvenue aux membres ainsi qu'aux invités et déclare l'assemblée ouverte. Il est 19h 10.

2. VÉRIFICATION DES PRÉSENCES

La présidente s'assure que tous les membres ont signé la feuille de présence. Elle informe ensuite l'assemblée que seuls les membres présents peuvent exercer leurs droits de membre à l'assemblée.

(Liste des présences à l'annexe 1)

3. CHOIX D'UN PRÉSIDENT ET D'UNE SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

La présidente demande à l'assemblée de se choisir un président et un secrétaire d'assemblée.

Il est proposé Suzanne Lalonde, appuyé par Sophie Lacasse et résolu :

« Que Patrick Duguay et Monique Martel soient respectivement président et secrétaire de l'assemblée. » Ces derniers acceptent.

Adopté à l'unanimité.

4. LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le président lit l'avis de convocation de la présente assemblée.

5. ORDRE DU JOUR

Le président donne lecture du projet d'ordre du jour de l'assemblée.

Il est proposé par Pierre Landreville, appuyé par Johanne Monette et résolu

« Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté. »

Adopté à l'unanimité.

6. PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE TENUE LE 21 AOÛT 2009 À 19H.

Il est proposé par Michel Miron, appuyé par Robert Provost et résolu :

« Que le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 21 août soit adopté avec les modifications suivantes, remplacer au point 12, membres de soutien par membres utilisateurs, et ajouter au point 13, après Michel, le mot Miron. ».

Adopté à l'unanimité.

7. MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

La présidente présente les membres du conseil d'administration ainsi que leur différente fonction. Ensuite elle explique tout le travail accompli depuis l'ouverture de la clinique en septembre 2009.

8. MODIFICATIONS PROPOSÉES AU RÈGLEMENT #1, RÉGIE INTERNE

Le président lit et explique les modifications proposées.

Il est proposé par Suzanne Lalonde, appuyé par Pierre Landreville et résolu :

« Que les modifications au Règlement numéro 1, Régie interne, soient adoptées telles qu'elles ont été présentées. »

Adopté à l'unanimité.

9. PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT #3 : MÉDIATION DES DIFFÉRENDS

Le président présente et explique le règlement # 3, Médiation des différends.

Il est proposé par Suzanne Lalonde, appuyé par Robert Ernest Gauthier :

« Que le règlement numéro 3, Règlement sur la médiation des différends soit adopté tel qu'il a été présenté ».

10. DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL

Le rapport annuel est déposé pour informations. Suivent quelques questions et commentaires.

(Rapport annuel, à l'annexe 2)

11. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS

Monsieur Yvan Cameron, vérificateur, présente les États financiers.

(États financiers, à l'annexe 3)

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une brève période de questions suit portant surtout sur l'imposition de la

cotisation annuelle.

13. ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS

Le président d'assemblée se réfère à la procédure d'élection des administrateurs prévue au règlement numéro 1 et suggère à l'assemblée que Suzanne Lalonde et lui-même soient nommés président et secrétaire d'élection.

MISE EN CANDIDATURE

Le président d'élection procède à la mise en candidature des administrateurs selon les dispositions du règlement de régie interne. Il y a trois postes à combler.

Membre travailleur (1 poste à combler)

Madame Francine Vaillancourt a été élu pour combler le poste de membre travailleur au sein du conseil d'administration.

Membres utilisateurs (deux postes à combler)

Il est proposé par Josée Monnier que Monique Martel soit mise en candidature. La candidate accepte.

Il est proposé par Sophie Lacasse que Lisiane Monette soit mise en candidature. La candidate accepte.

Le président s'assure que toutes les candidatures soient reçues avant de demander une résolution de clôture des mises en candidature pour la catégorie *membres travailleurs*.

Il est proposé par Linda Fortier, appuyé par Sophie Lacasse et résolu à l'unanimité :

« Que les mises en candidature soient closes pour la catégorie membre de soutien ».

Comme le nombre de candidats proposés est égal au nombre de postes à combler, le président d'élection déclare élus comme administrateurs, les candidats proposés par l'assemblée.

Les administrateurs élus sont: Monique Martel et Lisiane Monette

14. NOMINATION DU VÉRIFICATEUR

Le président transmet à l'assemblée la recommandation du conseil d'administration concernant le choix d'un vérificateur.

Il est proposé par Lorraine L'Écuyer, appuyé par Francine Marcoux et résolu :

« Que Monsieur Yvan Cameron soit nommé vérificateur de la coopérative pour l'exercice financier se terminant le 31 mai 2011 et de confier au vérificateur un mandat d'examen. »

Adopté à l'unanimité

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Lisiane Monette, appuyé par Linda Fortier et résolu :

« Que l'assemblée soit close. »

Signé à Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, le _____ 2011

Lisiane Monette, présidente

Monique Martel, secrétaire